

Réseau des points focaux sur le genre et la biodiversité

Termes de Référence

Adopté en septembre 2025

1) Contexte et justification

L'égalité des sexes est une priorité transversale reconnue dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), réaffirmée par le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2022-2030) et l'objectif 23 du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la diversité biologique (KM-GBF). Si des progrès normatifs importants ont été réalisés, leur mise en œuvre par les Parties reste inégale. De nombreux points focaux nationaux pour l'égalité des sexes et la biodiversité continuent de se heurter à des contraintes structurelles, notamment des ressources limitées, une coordination institutionnelle fragmentée et des possibilités restreintes d'échanges entre pairs et d'apprentissage collectif.

En réponse à ces défis, et en l'absence d'un mécanisme de coordination officiel mandaté par la CDB pour les points focaux sur le genre et la biodiversité, un réseau informel a vu le jour, offrant un espace pratique et réactif pour la mise en relation, le soutien mutuel et les échanges stratégiques. Au cours de l'année 2024, une série d'appels informels a réuni les points focaux sur le genre et la biodiversité ainsi que le Caucus des femmes de la CDB afin de partager des informations, de réfléchir à la dynamique des négociations et de coordonner les approches de plaidoyer en vue des sessions intersessions de la CDB et de la COP16. Ces échanges ont contribué à renforcer la visibilité des considérations liées au genre et ont donné des résultats positifs à Cali, en Colombie, démontrant ainsi la valeur d'une communication directe et basée sur la confiance entre des acteurs partageant les mêmes idées.

À l'issue de la COP16, les participants ont exprimé leur vif intérêt pour le maintien de cet espace en tant que canal informel permanent permettant aux points focaux sur le genre et la biodiversité de s'organiser, d'échanger leurs expériences et de collaborer plus étroitement avec le Caucus des femmes de la CDB. Le réseau n'est pas un organe de négociation et ne remplace pas les processus formels de la CDB ni les positions nationales officielles. Il offre plutôt un environnement confidentiel et non hiérarchique aux points focaux et à leurs partenaires pour élaborer des stratégies, partager les défis et les bonnes pratiques, maintenir l'attention sur les engagements en matière d'égalité des sexes et se soutenir mutuellement dans la promotion d'actions en faveur de la biodiversité sensibles au genre dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2022-2030) sert de cadre directeur principal au réseau, ancrant ses discussions, ses priorités et ses réflexions collectives dans les décisions et les mandats existants de la CDB. Grâce à des échanges réguliers alignés sur les moments clés du calendrier de la CDB, le réseau vise à soutenir la cohérence de la mise en œuvre, à contribuer à l'apprentissage collectif et à aider à maintenir la dynamique politique et technique en faveur de l'égalité des sexes dans l'ensemble de la Convention.

2) Objectif

Le réseau vise à fournir un espace dédié et durable aux points focaux pour le genre et la biodiversité afin qu'ils puissent échanger des informations, des expériences et des stratégies, permettre un soutien et une solidarité entre pairs, et renforcer les capacités pour une mise en œuvre efficace des politiques de biodiversité sensibles au genre.

Pour atteindre cet objectif, le réseau s'attachera notamment à :

- Identifier les besoins communs en matière de renforcement des capacités et mobiliser l'accès aux ressources, tout en encourageant le soutien entre pairs, la solidarité et l'échange de bonnes pratiques entre les régions.
- Échanger des informations, des expériences et des stratégies liées à l'évolution des négociations et aux opportunités intersessions afin de renforcer l'influence collective dans les processus politiques.
- Coordonner les actions conjointes de plaidoyer afin d'intégrer l'égalité des sexes dans les processus de la CDB, les organes subsidiaires et la mise en œuvre au niveau national.
- Amplifier les efforts visant à suivre et à faire progresser la mise en œuvre de l'objectif 23 et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes.
- Coordonner avec le secrétariat de la CDB afin de permettre aux points focaux pour l'égalité des sexes de travailler efficacement dans le cadre du processus de la CDB et de mettre en œuvre les activités clés du Plan d'action pour l'égalité des sexes.

3) Adhésion et participation

Le réseau est ouvert à tous les points focaux officiellement désignés pour les questions de genre et de biodiversité dans le cadre de la CDB.

Le Caucus des femmes de la CDB jouera un rôle de facilitation et de documentation, dans le but de soutenir les priorités collectives et la coordination des points focaux pour l'égalité des sexes et la biodiversité. Le Caucus ne remplace pas les points focaux et ne parle pas en leur nom, mais contribue à faciliter le dialogue et l'action communs.

D'autres acteurs, tels que le secrétariat de la CDB, des organisations de la société civile et des experts en matière d'égalité des sexes, peuvent être invités à des réunions ou à des discussions spécifiques lorsque cela est pertinent, sur la base d'un accord collectif.

4) Principes

Les membres du réseau s'engagent à :

- Faire preuve de solidarité et de respect mutuel, en reconnaissant la diversité des réalités et des contextes.
- Confidentialité et confiance, en veillant à ce que les informations sensibles partagées au sein du réseau ne soient pas divulguées à l'extérieur sans consentement.
- Intersectionnalité, en reconnaissant les formes multiples et chevauchantes de discrimination et en s'efforçant d'inclure les personnes les plus marginalisées.
- Inclusivité et accessibilité, en s'efforçant notamment de lever les barrières linguistiques et de répondre aux autres besoins en matière d'accessibilité.
- L'interculturalité, en reconnaissant et en valorisant la diversité des systèmes de connaissances, des visions du monde et des identités culturelles.

5) Modalités proposées

Fréquence : les réunions auront lieu tous les trois mois, avec la possibilité d'organiser des sessions supplémentaires.

Horaires des réunions : chaque réunion sera normalement proposée à deux créneaux horaires différents le même jour, afin de tenir compte des différents fuseaux horaires (par exemple, une réunion le matin, heure britannique, et une autre plus tard dans la journée). Cette approche vise à permettre la participation de toutes les régions tout en offrant la flexibilité nécessaire.

Ordre du jour et préparation : les ordres du jour seront élaborés conjointement par les points focaux sur le genre et la biodiversité, sur la base des contributions du Caucus des femmes de la CDB, et alignés sur un calendrier convenu chaque année. Les ordres du jour et les documents pertinents seront communiqués avant chaque réunion afin de permettre une participation éclairée.

Facilitation : le Caucus des femmes de la CDB facilitera les processus du réseau. Le Secrétariat de la CDB (SCBD) et d'autres acteurs seront invités lorsque cela sera pertinent pour les points à l'ordre du jour ou les actions collectives proposées.

Langue : l'idéal pour le réseau est d'assurer une interprétation simultanée professionnelle dans toutes les langues pertinentes parlées par les points focaux GB, afin de permettre à chacun de participer pleinement et de s'exprimer librement.

Confidentialité : Afin d'encourager des échanges honnêtes et ouverts, les réunions suivront la règle de Chatham House, ce qui signifie que les participants sont libres d'utiliser les informations discutées, mais ne doivent pas attribuer les commentaires à des personnes spécifiques. Des procès-verbaux détaillés rendront compte des discussions et des propositions tout en préservant l'anonymat des intervenants.

6) Documentation et communication relatives aux réunions

Les procès-verbaux seront compilés par le Caucus des femmes de la CDB après chaque appel, résumant les discussions, les opinions collectives, les points d'action convenus et les prochaines étapes, sans attribuer les commentaires individuels.

Un espace Google Drive dédié servira d'archive centrale où tous les procès-verbaux, notes conceptuelles et documents connexes seront stockés et accessibles aux membres du réseau.

Compte tenu des contraintes actuelles en matière de capacité, les procès-verbaux et les documents ne seront disponibles qu'en anglais. Nous invitons les membres à utiliser des outils de traduction en ligne pour accéder à ces documents dans leur langue préférée.

Afin de faciliter une communication efficace, une liste de diffusion dédiée sera mise en place et mise à jour conformément à la liste officielle des points focaux GB publiée sur le site web de la CDB. Cela permettra à tous les membres de recevoir les mises à jour du réseau et de partager des informations directement avec leurs pairs, sans avoir à envoyer des courriels à chaque adresse individuellement.

7) Retours d'information et évaluation

Le réseau procédera à une évaluation annuelle (par exemple, une brève enquête ou une discussion collective) afin d'évaluer sa pertinence, son caractère inclusif et son impact, et d'adapter ses modalités si nécessaire en fonction des commentaires des membres.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : coordination@cbd womenscaucus.org